

Désignation des représentants des collectivités et établissements publics affiliés au Comité Social Territorial placé auprès du CDG66

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Le 21 avril deux-mille-vingt-six à 10h00 au CDG66, 35 bd St Assisclle-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 08 avril 2026 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 14

-Nombre de membres votants : 16

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. TAHOCES Antoine, M. PIQUET Philippe, M. PORTEIX Yves, M. VILA Jean, Mme COSTA Marie, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. NIFOSI Christian, M. REMEDI Bernard,

Collège des établissements affiliés

M. PUGINIER Jean (*suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques*),

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*),

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M. GARSAU Jacques, M. OLIVE Robert,

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. PUIG Louis,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (*Perpignan*), M. LACAPERRE Rémi (*CD*), M. RALLO François, Mme BACH Marie.

Représentés ayant donné pouvoir

M. OLIVE Robert à M. Robert GARRABÉ

M. BILLES Jean-Paul à M. PORTEIX Yves

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion 66

DELIBERATION N°348_21042026

Conseil d'Administration du 21 avril 2026

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles R 252-31 et R 254-7,

Vu le résultat des élections municipales de 2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Désigner** les représentants des collectivités et établissements publics appelés à siéger au CST placé auprès du CDG 66 comme suit :

	CST
Titulaires	M. Robert GARRABE M. Daniel ARMISEN (Maire de Bourg Madame) M. Roger FERRER (Maire d'Estagel) M. Adel MZOURI (Latour Bas Elne) M. Gérard PUJOL (Maire de Laroque des Albères) M. Philippe CAMPS (Maire de Vingrau) M. Robert OLIVE (Maire de St Feliu d'Amont) Mme Carine SALES (Terrats) Mme Florence CARLIER-RUIZ (Reynès) M. Franck DADIES (Ponteilla) Mme Fabienne SEVILLA (Fourques) M. Michel GARCIA (Maire de Matemale)
Suppléants	M. François TIXADOR (Tautavel) M. Laurent BERNARDY (Banyuls dels Aspres) M. Guy CALVET (Maire de St Arnac) M. Michel THIRIET (Maire de Tresserre) M. Christian TRIADO (Maire de Mosset) M. Christian NIFOSI (Maire de Villelongue dels Monts) M. Yves PORTEIX (Maire de Sorède) M. Thierry THADEE (Maire du Perthus) M. Georges ARMENGOL (Maire de Saillagouse) M. Jean VILA (Maire de Maureillas las Illas) M. Whueymar DEFFRADAS (Villelongue de la Salanque) Mme Nathalie DELUC (Osseja)

Article 2 :

- **Désigner** M. Robert OLIVE comme Président suppléant du CST placé auprès du CDG 66.

Article 3 :

- **Autoriser** le Président à signer tous les actes y afférent.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 21 avril 2026

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
des Pyrénées-Orientales,

Robert GARRABE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

note internet = 23.04.26

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260421-DE-348-21042026-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

348_DE 21042026

P3/3